



Document approuvé

Révision de la Carte Communale

U : Zone urbaine constructible
UH : Zone réservée aux activités économiques
N : Zone naturelle

- Espace boisé classé
- Parc ou jardin à préserver
- Terrain cultivé à préserver
- Mare
- Haie à préserver
- Arbre isolé
- Élément du patrimoine bâti

 Bâtiment susceptible de changer de destination

